



LES INFORMATIONS A VERIFIER

- 1 Le numéro de votre compteur

- 2 Les données de votre contrat (type, échéance)
(chaque contrat ayant une tarification différente)

- 3 La période de consommation couvrant votre facture

- 4 Le relevé des index de votre compteur

- 5 Votre consommation totale en kWh

LES INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

- 6 Votre numéro de client

- 7 Le numéro de votre facture

- 8 Votre adresse de facturation

- 9 Les coordonnées de votre fournisseur

- 10 Votre adresse de consommation/livraison

- 11 Le code EAN (18 chiffres)



LES INFORMATIONS CHIFFREES

- 12 Le coût total de votre facture d'énergie
(Consommation, transport/réseau et taxes/redevances)

- 13 Le total de vos acomptes déjà facturés (factures intermédiaires)
Montant de l'ensemble des factures facturées entre deux factures de régularisation et déduit du montant dû pour la consommation réelle

- 14 Le total à payer ou à vous rembourser

- 15 Le montant de vos prochains acomptes
(estimé sur base de votre consommation l'année précédente)

- 16 Le prix au kWh de l'énergie consommée
(varie d'un fournisseur à l'autre)

- 17 Le coût de l'énergie seule
(redevance/abonnement, consommation, énergie verte)

- Le coût de réseau : distribution et de transport**
 - 18 - Coût de distribution : frais de gestion et de la distribution de l'électricité via le réseau basse tension fixé par ORES-IDEG et contrôlé par le régulateur, la CREG
 - Coût de transport : frais de gestion et de transport de l'électricité via le réseau haute tension fixé par Elia (Fluxys pour le gaz) et contrôlé par la CREG

- Le coût des taxes et redevances**
 - Cotisation sur l'énergie : impôt indirect pour la mise en consommation d'électricité

- 19 - Cotisation fédérale : prélèvement pour le fonctionnement de la CREG, les services de médiation, le passif nucléaire, le fonds Kyoto, le fond social
- Redevance de raccordement : redevance qui contribue au financement de la CWaPE, la politique régionale en matière d'Utilisation Rationnelle de l'Energie, la production d'énergie verte...

- 20 L'évolution de votre consommation